



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## *Communiqué de presse*

### **Enquête judiciaire à la suite de la free party de Leurion**

Suite à l'investissement, après dégradations, d'un terrain et hangar privés sur la commune de Leurion pour y organiser une free party ne faisant l'objet d'aucune déclaration en préfecture et en violation des règles sanitaires en cours, le parquet de Rennes a ouvert une enquête flagrante confiée à la brigade de recherches de Redon et la section de recherches de Rennes sous les qualifications notamment de :

- organisation illicite d'un rassemblement festif à caractère musical
- occupation illicite du terrain d'autrui
- mise en danger de la vie d'autrui
- violences volontaires sur personnes dépositaires de l'autorité publique
- dégradation de biens d'utilité publique
- dégradation du bien d'autrui en réunion
- travail dissimulé
- tenue illicite de débit de boisson
- infractions à la législation sur les stupéfiants et notamment la facilitation de l'usage

La peine encourue pour ces derniers faits est de 10 ans d'emprisonnement.

Les éléments recueillis ont permis de confirmer le caractère payant de la manifestation sous la forme d'une contribution et la présence importante de produits stupéfiants à l'occasion de cet évènement.

L'enquête judiciaire s'est concentrée sur l'identification des organisateurs de cette manifestation illégale. A cette fin, ce jour à 15.00 sur la commune d'Iffendic (35), dans le cadre d'une opération de police judiciaire conduite par la brigade de recherches de Redon, deux pelotons de gendarmes mobiles, 1 peloton de surveillance et d'intervention avec le soutien d'un hélicoptère, soit 70 gendarmes sont intervenus. Deux personnes, nées en 1998, sans antécédent judiciaire, ont été interpellées et placées en garde à vue.

Une perquisition est en cours, qui a déjà permis de saisir une somme d'argent (paraissant en première analyse résulter du partage de la caisse de cet évènement) et des produits stupéfiants. Du matériel permettant l'installation de matériels de sonorisation a été saisi.

Par ailleurs, en marge de la dispersion qui a donné lieu à de nombreuses verbalisations, cinq personnes ont été placées en garde à vue :

- 3 GAV de participants à la manifestation, pour infractions à la législation sur les stupéfiants
- 2 GAV pour des personnes détentrices de matériel –1 table de mixage double platines et un groupe électrogène -

Il peut être constaté que l'action de l'Etat, dans sa dimension successive de maintien de l'ordre (sous l'autorité du préfet) et de police judiciaire (sous l'autorité du procureur), a permis de mettre fin sans violences à une fête illicite troublant fortement l'ordre public et de conduire une enquête judiciaire propre à éviter toute impunité. La véritable autorité de l'Etat réside dans cet équilibre exigeant.

Philippe Astruc

Procureur de la République

Tribunal judiciaire de Rennes

02 99 65 38 02